

---

RÈGLEMENT NO 71-14

ABANDON SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 71-14  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 19-  
08-2

---

2014-09-243.8.9 MRC de Rivière-du-Loup - Projet de règlement no  
201-14 relatif à la modification du schéma d'aménagement (création  
de l'affectation récréotouristique parc Kiskotuk)

ATTENDU que la Municipalité de Cacouna a adopté la modification du règlement de zonage no 71-14;

ATTENDU que le projet vise à rendre possible la mise en place de sentiers de vélo dans la zone 112-A;

ATTENDU que le projet a été soumis pour approbation à la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que depuis l'adoption de ce règlement, la MRC a adopté le règlement de contrôle intérimaire numéro 199-14 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire numéro 153-07 relatif à certaines activités agricoles en zone agricole;

ATTENDU que ce dernier règlement permet l'aménagement de sentiers de vélo à des fins récréatives en zone agricole;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna annule par la présente, le règlement no 71-14 modifiant le règlement de zonage numéro 19-08-2.

**Avis de motion le 10 mars 2014**

**Adopté le 10 septembre 2014**

**NON PUBLIÉ, N'ÉTAIT PAS ENTRÉ EN VIGUEUR, N'AVAIT PAS EU TOUTES LES AUTORISATIONS NÉCESSAIRES.**

---

Madeleine Lévesque  
Directrice générale

---

Ghislaine Daris  
Mairesse

---